

**ARRETE DE POLICE N°260 prolongation**

OBJET : Travaux de renouvellement de conduites d'eau pour le compte de la SWDE à Profondeville, Try St Pierre.

Le Bourgmestre,

Considérant le courrier de Monsieur Camel Kara pour l'entreprise GWK (Dendermondesteenweg, 40 à 9070 Destelbergen, 0479/299.647) nous informant des travaux dont objet et sollicitant à cette occasion, l'autorisation d'intervenir sur le domaine public à Profondeville, Try St Pierre ;

Attendu qu'il convient de prendre des mesures en vue d'éviter tout risque d'accident ;

Vu l'urgence ;

Vu les articles L1123-29 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et 135 § 2 de la Nouvelle Loi Communale ;

**ARRETE :**

Art.1. Du 28 février au 17 mars 2017, l'entreprise susnommée est autorisée à intervenir à Profondeville, Try St Pierre.

Pour la bonne exécution du chantier :

La voirie sera fermée de 8h00 à 17h00.

La voirie devra être libre et accessible en dehors des heures de travail et les vendredis matin afin de permettre aux camions du BEP de passer.

Art.2. La signalisation conforme aux prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 7 mai 1999 sera placée par les soins du demandeur, sous son entière responsabilité. Le demandeur veillera à indiquer au niveau du chantier, de manière claire et lisible, les noms et coordonnées du responsable de la signalisation.

Art.3. L'entreprise qui effectue les travaux est priée d'informer les riverains concernés via une copie du document présent dans leurs boîtes aux lettres.

Art.4. Les infractions à la présente seront punies des peines de simple police. La zone de police "Entre Sambre & Meuse" sera chargée de l'exécution de la présente.

Art.5. Expédition de la présente sera transmise aux Greffes des Tribunaux de 1<sup>ère</sup> Instance et de Police, à Monsieur le Directeur des Opérations de la zone de police "Entre Sambre & Meuse".

Fait à Profondeville, le 21 février 2017



Le Bourgmestre,

*L. Delire*  
L. DELIRE